



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de Meaux

Canton de Lagny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guermantes, le

REÇU

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MEAUX

le 25 JAN. 1982

Le Sous-Préfet,

COMMUNE  
DE

GUERMANTES

77400 Lagny-sur-Marne

Tél. 007.59.12

N/Réf :

Objet :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES ARRÊTÉS DU MAIRE



- Pour, Christian Jean BARRY, Maire de la Commune de GUERMANTES
- Vu le Décret 59 1217 du 19 Décembre 1959 dit "Code de la Route", modifié par les décrets 60 14 du 27 Janvier 1960, 61-93 du 21 Janvier 1961 62 1279 du 12 Octobre 1962
  - Vu les articles L. 131-3 et L. 131-4 du Code des Communes
  - CONSIDÉRANT l'achèvement de la Rue de Malvoisine en direction du CD 217 Bis vers la sortie Est de GUERMANTES
  - CONSIDÉRANT le danger que représente le Croisement de la Rue Chevret avec le CD 217 Bis et celui du croisement du Chemin de Malvoisine prolongé-dit Rue de Malvoisine avec la même voie.
  - SUR avis favorable de Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY et de Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de LAGNY
  - SUR avis FAVORABLE favorable de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire de la DDE de LAGNY

ARRÊTÉS

ARTICLE 1<sup>er</sup> L'arrêté du 04 Mars 1976 reçu le 06 Mars 1976 à la Sous-Préfecture de MEAUX, prescrivant la pose d'un panneau "STOP" au croisement de la Rue Chevret et de la D 217 Bis est abrogé.

ARTICLE 2<sup>1A</sup> **À compter de ce jour la Rue Chevret est mise en sens unique dans sa direction Nord-Sud à partir de la D217 Bis jusqu'à son croisement avec la Rue de Malvoisine. Ce sens unique sera prolongé dans le sens ouest-est par le site de Malvoisine vers la D 217 Bis où la sortie des véhicules s'effectuera.**

Article 3 Un panneau "STOP" sera posé au carrefour de la D 217 Bis et de la Rue de Malvoisine.

ARTICLE 4 M. le Commissaire principal de Police de LAGNY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LAGNY et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 5 Des panneaux signalant ou rappelant cette réglementation seront posés aux endroits adéquats par les services de la DDE de LAGNY



GUERMANTES, le 18 Janvier 1982

Le Maire,

Christian BARRY

SUI - UZS (0480)